

PROCES- VERBAL ET COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA GUICHE

Vendredi 20 juin 2025 salle de réunion de la mairie, 20 heures.

Présents :

Mesdames, Jocelyne MOLLET, Isabelle LONGUEVILLE, Lucie DEBARNOT, Annick SURIVET

Messieurs, Gérard SCHALL, Alain LAROCHE, Pierre SIMONNOT, Daniel GUINGAND, Anthony DECERLE, Tom GAUTIER

Secrétaire de séance : Isabelle LONGUEVILLE

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion de conseil du 16 mai 2025.

- Madame le Maire ouvre la séance à 20 h 06, elle donne la parole à Monsieur Christian BONNOT à propos de la réfection du chemin de la forêt, démarche volontaire et bénévole de sa part. Il propose de faire lui-même les travaux de réfection de ce chemin de 150 m de long : élargissement du chemin, mise à niveau de celui-ci pour un meilleur écoulement de l'eau. Pour mettre en œuvre ces travaux il aura besoin de la pelleteuse de la CUMA et de commander les matériaux nécessaires à l'entreprise Soufflot. La commune devra régler ces frais qui devraient s'élever à 9 545 € HT.

Le conseil municipal demande à réfléchir et à voir sur place avec Monsieur SOUFFLOT. Dans un premier temps les nids de poules vont être bouchés par l'agent communal

- Madame le Maire présente au conseil municipal une délibération concernant les offres de prêt du Crédit Agricole Centre Est de Charolles, d'autres banques contactées n'ont pas souhaitées répondre, cette demande concerne des travaux sur la toiture sur les vestiaires du local du football.
- Offre n°1 : montant 50 000 € sur 180 mois, taux de 3.62 % annuité de 4 378.39 € pour un remboursement total de 15 675.78 €
- Offre n° 2 : montant 50 000 € sur 144 mois, taux de 3.49 % annuité de 5 171.15 € pour un remboursement total de 12 053.83 €
- Offre n° 3 : montant 50 000 € sur 120 mois, taux de 3.38 % annuité de 5 975.76 € pour un remboursement total de 9 757.61 €

- Le conseil municipal adopte à l'unanimité l'offre n° 3 et charge Madame le Maire de signer les documents bancaires.
- Madame le Maire informe que Monsieur TWORZYDLO Sébastien a fait la formation Certiphyto au CFPPA à Charolles et demande au conseil municipal s'ils sont d'accord pour lui rembourser ses frais de repas.
Délibération acceptée à l'unanimité par le conseil municipal.

- Madame le Maire présente au conseil municipal un devis de SASU Antoine Lamur pour la rénovation d'une cloison et la pose de faïence blanche au restaurant « le pré vert » en raison d'humidité pour un montant de 1000 € HT soit 1200 € TTC
Délibération acceptée à l'unanimité par le conseil municipal

- Suite au départ de Madame BERTRAND Isabelle agent de restauration scolaire. Madame le Maire a demandé au laboratoire de Salornay la possibilité de livrer les repas aux enfants de l'école, la même demande a été faite à l'hôpital local de La Guiche pour que les enfants bénéficient de leur service de restauration, ils iraient déjeuner au centre hospitalier.

Après échange et diverses questions Madame Le Maire procède au vote :

1 abstention – 1 pour hôpital local – 8 pour livraison des repas par le laboratoire de Salornay.

- Madame Véronique GUEUGNON devant s'absenter pour une durée indéterminée, le service de cantine sera effectué par madame Cécile BARRAUD.

Questions diverses :

- Madame le Maire présente au conseil municipal un devis suite au dysfonctionnement du défibrillateur à la salle des fêtes du au soleil. Il est proposé de demander à Monsieur TWORZYDLO Sébastien de faire un cache.
- Madame le Maire informe le conseil municipal que Madame COGNARD Denise a fait sa demande de retraite au 1er octobre 2025.
- Madame le Maire informe le conseil municipal que la MFR D'Etang sur Arroux refuse l'apprentissage entre la commune et Lenny MUNTZ, il ne peut prétendre à cet apprentissage avec la commune que dans le cadre « d'espaces verts ».
- Madame le Maire informe le conseil municipal qu'elle a reçu Madame Esclarmonde PALIVODA pour un projet de création d'une école de formation d'enseignant à l'équitation. La construction d'un nouveau bâtiment sera nécessaire à cette nouvelle activité, madame le Maire l'informe de l'obligation de déposer un permis de construire. Madame PALIVODA explique qu'elle aura également besoin d'un gîte pour loger ses élèves, étudier la possibilité de lui proposer la maison située au 229 rue du 19 mars 1962 lorsque les travaux auront été réalisés.
- Madame le Maire informe le conseil municipal du devenir de la maison de Monsieur BLANCHARD Jean -Paul au 130 route des Dravers. Faute de succession, le notaire a demandé au tribunal l'autorisation de vendre au plus offrant (sans passer par une vente aux enchères) au

vu du très mauvais état de la maison. La commune a reçu des offres transmises au service des Domaines.

- Madame le Maire fait la lecture d'un courrier de Monsieur et Madame DUNCOMBE sur la vie du village et des améliorations qu'ils jugent utiles à mettre en place
- Madame le Maire informe le conseil municipal qu'elle a fait un arrêté pour rappeler les règles à respecter sur la taille des haies et des arbres le long des routes.
- Madame le Maire informe le conseil municipal que la modification du PLU est terminée, la nouvelle version se trouve sur géoportail. Madame le Maire rappelle qu'il s'agit d'une modification, et non d'une révision, portant sur deux maisons qui se trouvaient sur une zone naturelle, le permis de construire ayant été autorisé avant la mise en place du PLU.
- Prochaine réunion du conseil municipal le vendredi 25 juillet à 20 heures.
- Séance levée à 23h11

Permanence épicerie :

22 juin : Annick

29 juin : Isabelle

6 juillet : Lucie

13 juillet : Alain

14 juillet : Anthony

20 juillet : Tom

27 juillet : Isabelle

3 août : Daniel

A collection of handwritten signatures in blue and black ink. The signatures are arranged in a roughly circular pattern. Some are clearly legible, such as 'Decors' in blue, 'Isabelle' in blue, and 'Annick' in black. Others are more stylized and difficult to read, including 'Tom' in black and 'Daniel' in black. There are also several blue scribbles and lines that appear to be signatures or initials.